

MARCHE N°24TIC20
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
ACQUISITION D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE (SAE)

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le recours à une procédure menée sous forme de procédure adaptée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude préalable et l'accompagnement pour l'acquisition d'un système d'archivage électronique (SAE),

DECIDE

Article 1 :

Un marché public de techniques de l'information et de la communication est conclu avec la société XDEMAT, 38 boulevard Paul Cézanne – 78280 GUYANCOURT, représentée par Monsieur Thibault RIBBA, Directeur.

Article 2 :

Le coût de la prestation s'élève à 68.988 €/HT (82.785,60 €/TTC) décomposé comme suit :

- Phase 1 *État des lieux de la production numérique sous la forme d'un diagnostic* : 17.650 €/HT
- Phase 2 *Scenarii et plan d'actions* : 10.310 €/HT
- Phase 3 *Rédaction du cahier des charges et accompagnement dans l'analyse des offres et le choix des candidats* : 12.578 €/HT
- Phase 4 (optionnelle) *Accompagnement au déploiement du SAE* : 28.450 €/HT

Certaines prestations correspondant à des besoins ponctuels relatifs à la phase 4 pourront faire l'objet de bons de commande conformément aux prix définis dans le BPU et pour un montant maximum de 5.000 €/HT (6.000 €/TTC).

Conformément aux dispositions du CCAP, une actualisation du prix sera établie après la notification du marché, au moment du lancement de la phase n°1 par ordre de service.

Article 3 :

Le délai d'exécution prévisionnel du marché est de trois ans. La durée de chaque phase est précisée à l'acte d'engagement, et s'exécute à compter de la date fixée par ordre de service.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 février 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

17 FFV. 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250242-DEC2025-28-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025